

BIEN VIVRE À Janville

Pistes cyclables,
interview de Philippe Pesquerel p. 6

Parcours intergénérationnel p. 16



VAL
ES
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DUNES

CATALOGUE ÉVASION 2025

Vlm LE MONNIER

Créateur de voyages

Voyages inspirés

Nouveau CATALOGUE ÉVASION 2025

FRANCE
EUROPE
LONGS COURRIERS
CROISIÈRES
www.voyages-lemonnier.com

ENVOI GRATUIT
sur demande :
02 33 38 65 66 • 02 31 23 60 00

VOYAGES HOC DÉ

www.voyages-lemonnier.com

Normandie Solaire
La solution photovoltaïque Normande

Normandie Solaire est née d'une idée : rendre l'autoconsommation simple, accessible et de qualité.

Fort de 45 ans d'activité dans le chauffage, la société Porin & fils décide désormais d'accompagner ses clients dans l'installation de solution photovoltaïque avec Normandie Solaire.

De l'étude du projet jusqu'à la vente de la production à EDF, notre équipe vous accompagne tout au long de votre installation.

Appelez-nous dès maintenant au
02 31 23 97 16 pour en discuter

58 rue des artisans 14670 TROARN

LA FOSSE et Fils
Les services de l'écologie

Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux
Construction métallique et bois

Restauration de la Continuité Ecologique sur l'Aure sur le site de Pont de l'Acre à Formigny-la-Bataille (14)

Ouvrages Bois
Pontons - Atèles - Pilotis
Ouvrages Hydrauliques et Génie Civil
Vannes - Déversoirs - Palplanches - Pente à glissement - Ouvrages d'Art
Restauration et Continuité Ecologique
Génie Végétal - Berges et talus - Canaux - Zébrures - Loges
Atelier Interne Métaillerie et Serrurerie
Passerelles - Accès PMR - Garderoues...

Le Maizeret - 14040 SANNVILLE - Tél : 02 31 39 13 04
accueil@lafosse-et-fils.fr - www.lafosse-et-fils.fr

AD SAINT-PAIR GARAGE

Toutes marques

MÉCANIQUE
RECHARGE
CLIMATISATION
DIAGNOSTIC

N. CALLENDRET

Chemin du long Pré - 14670 SAINT-PAIR
Tél : 02 31 39 14 75 - Fax : 02 31 39 09 99
saintpaingarage@gmail.com

Porin & fils
Artisans du quotidien

Plomberie
Chauffage
Dépannage
Pompe à chaleur

porin.fr
02 31 23 97 16
contact@porin.fr

RGE Qualipac

DENIS MAUGER

PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT
REVETEMENTS MURS & SOLS
VITRIFICATION DE PARQUETS

134, rue Haute - 14670 JANVILLE (Troarn - Argences)
Tél. 02 31 39 12 55

SOMMAIRE

Equipe municipale & Commissions	p 4
Syndicats	p 5
Pistes cyclables	p 6
Vie de la commune	p 8
Parcours intergénérationnel	p 16
Informations pratiques	p 17
Comité des fêtes	p 22
Démarches administratives	p 23

AGENDA 25/26

Dimanche 7 décembre 2025 • 14h

Arbre de Noël à Mondeville :

- Trampoline park
- Laser game
- District 14 : parcours ninja
- Goûter et visite du Père-Noël

Vendredi 9 janvier 2026 • 19h

Vœux du Maire à la salle des fêtes

Lundi 6 avril 2026 • 10h30

Pâques : chasse aux œufs et activités à la Mairie



EDITO

Chères Janvillaises, chers Janvillais,

En 2024, vous avez été très nombreux à participer aux manifestations organisées par l'équipe municipale et le Comité des fêtes. Un grand merci à toutes et à tous pour votre présence; elle témoigne de ce besoin de partage, de rencontre et de divertissement qui permettent, ne serait-ce que pour quelques heures, d'oublier les soucis du quotidien.

En début d'année, nous avons effectué le recensement de la population pour mieux connaître son évolution, et définir ses besoins.

Nous avons réalisé des travaux à l'intersection de la rue de l'Église et de la route de Cléville afin de sécuriser l'accès et de dégager la visibilité.

Côté paysage, l'allée des Chênes a été empierrée sur 250 mètres et l'équipe municipale y a planté une vingtaine de chênes afin de renforcer la haie. Avec la participation de la fédération départementale des chasseurs du Calvados, une haie bocagère de 50 mètres linéaire a été plantée Chemin des Écoliers avec l'aide de Janvillais. Nous avons également lancé les travaux d'implantation de l'aire de jeux.

En 2025, un chantier extrêmement important est en cours : la réhabilitation thermique et structurelle de notre salle des fêtes, les travaux ont pris un peu de retard et devraient commencer en janvier 2026. Notre salle des fêtes est donc disponible jusque fin décembre. Sur son parking, deux bornes de recharge électrique seront installées fin septembre, elles sont financées à hauteur de 100 % par le SDEC énergie.

Côté sport, Janville a investi dans un parcours intergénérationnel composé de six agrès pour maintenir notre population en pleine forme. Celui-ci a été installé en octobre. Le combi basket/football est lui aussi remis en état, les marquages au sol sont refaits et un but a été ajouté. Pour compléter ces éléments, une boucle de 2,4 km a été identifiée; elle part de la mairie, passe par le Chemin des Écoliers puis le Chemin dit Bertin et rejoint le Chemin du Plain pour retourner à la mairie. Cinq bancs ont été positionnés à des endroits clefs pour permettre à chacun de se reposer au besoin. La plantation d'une nouvelle haie bocagère est prévue le long de ce parcours.

Des travaux d'effacement de réseaux sont prévus chemin des Bruyères en fin d'année, ces travaux sont réalisés par le SDEC qui en subventionne une bonne partie.

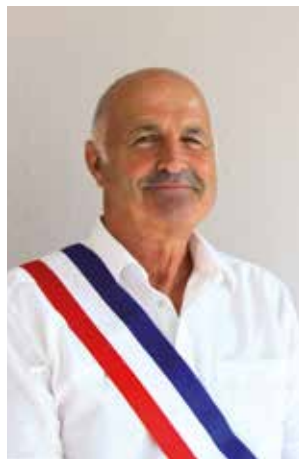
Afin d'interdire les dépôts sauvages chemin de la Vieille Rue, une clôture a été installée. Pour rappel les dépôts sauvages en plus de faire preuve d'incivilité, sont interdits par la loi et peuvent faire l'objet d'une amende.

Concernant le cimetière, sa capacité d'accueil est presque atteinte. Un relevage de tombes est planifié fin septembre et des études sont en cours pour étendre celui-ci.

L'ensemble de ces investissements ont pour objectif de répondre à vos besoins que ce soit en matière de sécurité, de vivre-ensemble ou de rendre notre commune encore plus agréable à vivre.

Il reste beaucoup à faire et les années 2025-2026 seront particulièrement chargées puisqu'elles verront se concrétiser les chantiers que nous avons lancés en 2024.

Henri Lehugeur, maire de Janville.



EQUIPE MUNICIPALE

MAIRE

Monsieur Henri LEHUGEUR
326 chemin des Bruyères
07 83 63 99 14

1^{er} ADJOINT

Monsieur Siegfried GLESSMER
427 Les Bruyères de Calleville
06 85 22 70 20

2^e ADJOINT

Madame Audrey DUREL
200 route de Beuvron
07 83 09 43 86

LES CONSEILLERS

Michel BEZOUT,
Nathalie DOUCHET,
Stéphane LETOUZE,
Mélina PIQUERY,
Yvon SALLES,
David TABARD

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mercredi de 15h à 18h et vendredi de 16h à 18h.
Permanence des élus le vendredi de 16h à 18h.

COURRIEL

mairiejanville14@wanadoo.fr

NOUVEAU SITE INTERNET

www.mairiejanville14.fr

Notre site internet s'est refait une beauté en 2025 !
Pour découvrir les actualités et les informations pratiques, consultez le site internet de la mairie :

www.mairiejanville14.fr

FACEBOOK

 la page Facebook « j'aime Janville » est ouverte, n'hésitez pas à vous abonner ! Vous pourrez y découvrir des informations sur les dates de commissions, les conseils municipaux, les travaux en cours, les événements...

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions sont ouvertes au public, si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles, merci d'envoyer un e-mail à **mairiejanville14@wanadoo.fr** en précisant vos nom, prénom, adresse mail et téléphone ainsi que la commission à laquelle vous souhaitez participer. Ou présentez-vous directement à la mairie pour vous y inscrire. Le responsable de la commission vous contactera pour vous informer des dates et lieu de rendez-vous.

1 • ENVIRONNEMENT

Responsable : Siegfried GLESSMER

Membres : Michel BEZOUT, Yvon SALLES,
Audrey DUREL, David TABARD.

2 • VOIRIE / ASSAINISSEMENT

Responsable : Henri LEHUGEUR

Membres : Audrey DUREL, Stéphane LETOUZE,
Mélina PIQUERY, David TABARD.

3 • COHÉSION SOCIALE / FETES ET CÉRÉMONIE

Responsable : Audrey DUREL.

Membres : Nathalie DOUCHET, Mélina PIQUERY,
Siegfried GLESSMER.

4 • COMMUNICATION

Responsable : Audrey DUREL.

Membres : Michel BEZOUT, Nathalie DOUCHET,
Siegfried GLESSMER, Stéphane LETOUZE.

5 • BUDGET ET FINANCES

Responsable : Siegfried GLESSMER.

Membres : Michel BEZOUT, Henri LEHUGEUR,
Mélina PIQUERY.

6 • COMMISSION APPEL D'OFFRES

Responsable : Henri LEHUGEUR.

Membres : Siegfried GLESSMER, Audrey DUREL.
Stéphane Letouze et Michel Bezout.

Cette commission a notamment pour mission de choisir les entreprises qui effectueront les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, dans le cadre de la consultation publique.

7 • URBANISME

Responsable : Henri LEHUGEUR

Membres : Siegfried GLESSMER, Audrey DUREL,
Mélina PIQUERY.

LES SYNDICATS

8 • SYNDICAT SCOLAIRE DE LA RÉGION DE TROARN

Président : M. Christophe CLIQUET

Titulaires : M. Siegfried GLESSMER et Mme Mélina PIQUERY

Suppléants : M. David TABARD et Mme Audrey DUREL

Communes représentées :

JANVILLE • ST-PAIR • ST-PIERRE-DU-JONQUET • SALINE • BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE • ESCOVILLE-EMIEVILLE • ST-SAMSON • PETIVILLE • TOUFFREVILLE • BAVENT • ROBEHOMME.

Siège social Syndicat Scolaire de la Région de Troarn :

3 rue du Bois 14670 • TROARN • Tel. 02 31 23 30 01

SYNDICAT D'EAU POTABLE

S.I.A.E.P. Syndicat d'Eau Potable de Troarn - St-Pair

Président : M. Alain LAJOYE

Vice-président : M. Henri LEHUGEUR

Délégués titulaires : M. Henri LEHUGEUR

Suppléant : M. Stéphane LETOUZE

Communes représentées :

Basseneville • Goustranville • Janville • Saint-Pair • Saint-Pierre du-Jonquet et Saint-Samson.

S.D.E.C. ENERGIE

Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipeement du Calvados

Titulaire : M. Stéphane LETOUZE

INFORMATION VAL ÈS DUNES

Otri, service de collecte et traitement des déchets.

Le service s'adresse aux 18 communes de la Communauté de communes Val ès dunes :

Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-aux-Vignes, Condé-sur-Ifs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouézy, Valambray, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Sylvain, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Vimont

Au sein du bureau du Conseil communautaire, le vice-président en charge d'Otri est Jacques-Yves Ouin.

Plus d'informations sur Otri : <https://www.valesdunes.fr/ordures-menageres-2/>

LES PISTES CYCLABLES : ÇA AVANCE À JANVILLE !



**Interview de Philippe Pesquerel,
président de la Communauté de
Communes Val-Ès-Dunes**

Monsieur Pesquerel, actuellement sur le territoire de Val-Es-Dunes, il existe très peu de pistes cyclables.

Une vélo route départementale à vocation touristique traverse les communes de Janville, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger et Cléville mais elle reste dangereuse et ne possède pas de pistes cyclables à proprement parlé.

1/ Qu'est-ce qui a été entrepris depuis le début de votre mandat pour faire avancer le projet des pistes cyclables ?

Développer les pistes cyclables est un point qui me tient à cœur. On a réalisé un schéma cyclable en 2020, qui s'est terminé en novembre 2022. Il y a deux genres de pistes cyclables, celles pour aller travailler et celles pour se promener. Chaque piste doit mesurer 1,50 m de large et doit être protégée vis-à-vis de la circulation (plantation, fossé).

Concrètement on travaille sur le développement de ses pistes cyclables, on regarde les priorités : là où c'est le plus dangereux, où il y a plus de monde, où il y a plus d'intérêt à aller d'un point A à un point B.

Mais aussi on fait preuve d'opportunisme, c'est ce critère qui dans un premier temps nous a permis d'avancer, on a pu ainsi réaliser des pistes cyclables qui vont de Frénuville à Grentheville pour se raccorder aux pistes cyclables de Caen-la-Mer. On peut donc aujourd'hui aller de Frénuville jusqu'à Caen en toute sécurité. On a utilisé des chemins ruraux que les communes nous ont mis à disposition, c'est plus simple et c'est moins cher. La réalisation des différentes pistes peut être retardé en fonction du foncier que l'on a acheté, cela prend du temps et parfois les propriétaires ne sont pas d'accord.

2/ Quelle est votre priorité aujourd'hui ?

La priorité aujourd'hui est de développer la sécurité au cœur de Val-es-dunes et donc de créer des pistes cyclables qui vont vers Argences.

On est en train d'étudier une piste entre Frénuville et Bellengreville qui verra le jour en 2026. On pourra aller Bellengreville-Vimont jusqu'à Caen en toute sécurité.

Et on étudie aussi l'axe Argences-Caen qui sera effectif en 2026 car cette année on a réalisé un morceau de piste cyclable entre Vimont et Argences. Cela permettra aux habitants d'aller travailler à Caen en vélo.

Autre urgence : entre Mézidon et Ouezy car beaucoup d'enfants de Mézidon vont à la ferme pédagogique, donc avoir une piste cyclable a du sens, il faut mettre les enfants en sécurité, marcher sur le bord de la route n'est pas acceptable.

3/ Combien de pistes cyclables sont prévues ? Quel budget est réservé aux pistes cyclables ? À quelle échéance ?

Au total, ce sont 14 pistes cyclables qui sont prévues sur l'ensemble du territoire Val-Ès-Dunes. Il y en a pour 14 millions d'euros. On est subventionné en partie. Il est important de prendre son temps, de tout analyser, d'avoir une cohérence sur le territoire en fonction des besoins et réaliser des pistes cyclables dans leur entièreté. Même si des micro-pistes cyclables sont à étudier et à développer pour permettre aux villages alentours de pouvoir se rendre sur Argences en toute sécurité.

On prévoit la fin des travaux des pistes cyclables en 2032.

4/ Qu'en est-il pour l'axe Argences-Troarn ? Est-ce une priorité ? Combien ça coûte ?

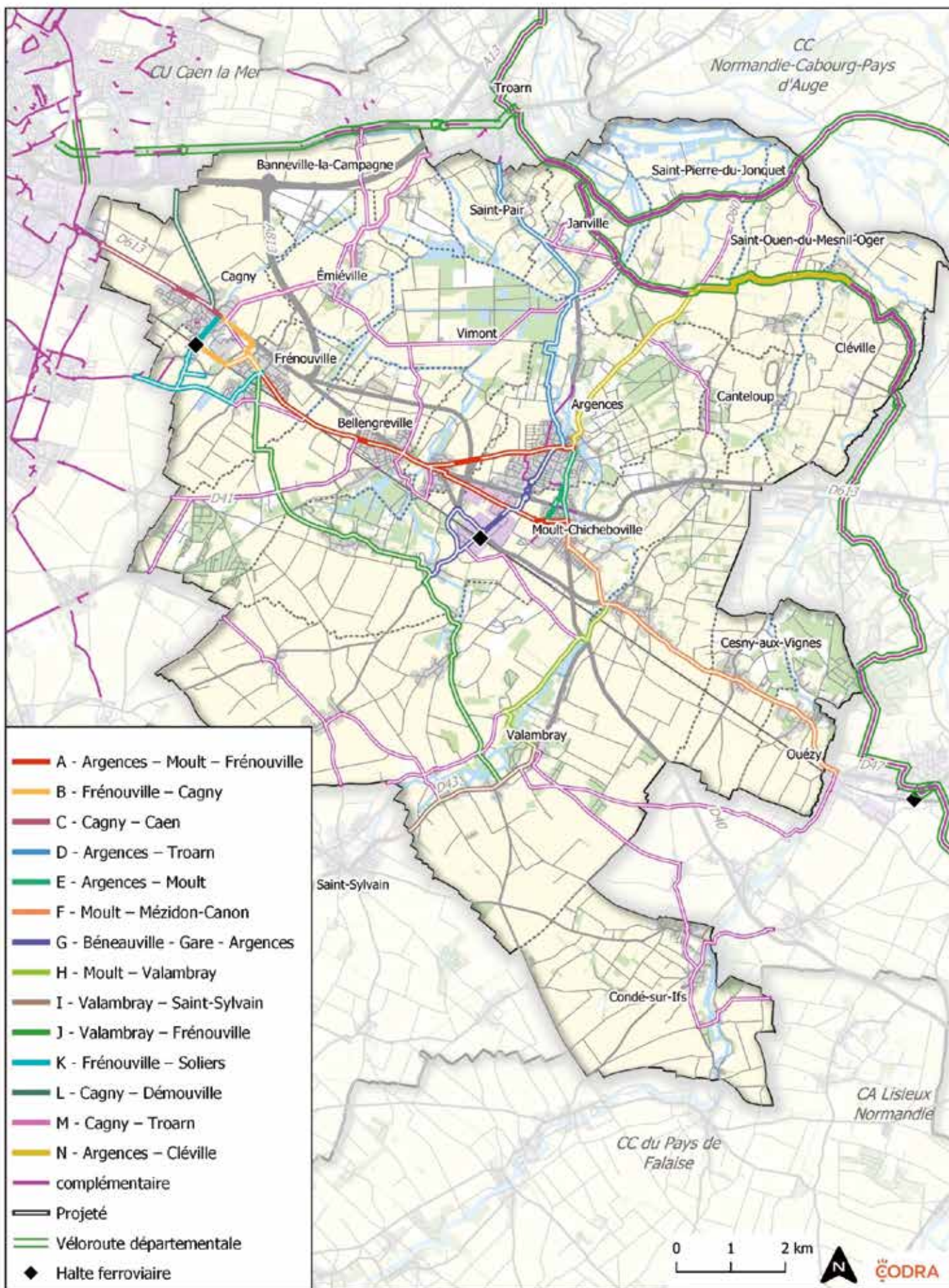
À l'origine, des travaux de bandes multifonctions étaient prévus par le Département entre Saint Pair et Janville mais les bandes multifonctions ne sont qu'un élargissement de la voie existante et n'offre pas le niveau de sécurité d'une piste cyclable.

Le schéma directeur cyclable établi considère cette liaison comme prioritaire et c'est pour cela qu'on a lancé les études pour cet axe. Le coût de cette piste est estimé à 1 860 011 €, ce qui représente 744 000 € à la charge de la Communauté de Communes Val es Dunes. On est subventionné par le Département du Calvados.

Aujourd'hui en ce qui concerne Janville, on a lancé deux études :

- La première à partir du croisement de la route de Cléville/route d'Argences jusqu'à Troarn.
- Une seconde à partir d'Argences jusqu'en bas de la côte de La Ramée

Ce qui nous manque c'est la portion du bas de la Côte de la Ramée jusqu'au croisement de la route de Cléville/route d'Argences. Pour cette portion, la commune de Janville est très active et a proposé une alternative intéressante à la Côte de la Ramée, nous sommes en train de l'étudier. Ce sera certainement une voie verte. On a rendez-vous avec les propriétaires et la Mairie de Janville pour analyser la faisabilité du projet. On espère que cela va être positif. C'est une opportunité intéressante.



LE MILIEU BOCAGER ET LE RÔLE DES HAIES



Sur la commune, les haies se présentent sous plusieurs formes. On trouve des haies de haute futaie, caractérisées par la présence de trois strates: un alignement d'arbres (des chênes en majorité), des arbres en cépée assurant une protection intermédiaire et enfin, des arbustes buissonnants destinés à remplir les vides au pied des haies. On trouve aussi des haies arbustives, plus basses (de 3 à 5 mètres) qui sont composées essentiellement d'arbustes. Enfin, parfois ne subsistent que les alignements d'arbres de haute taille et des sujets épars, en particulier sur les pentes Est de la commune.

Cependant le manque d'entretien, l'exploitation des arbres mûrs sans renouvellement, les maladies diverses, l'urbanisation et les changements agricoles ont contribué à leurs reculs et ont amoindri leurs qualités, sans pour autant les faire disparaître.

Au-delà d'un caractère paysager intéressant, les haies jouent pourtant un rôle très important d'un point de vue écologique et physique :

- elles constituent des obstacles naturels à l'érosion des sols et aux vents ;
- elles ralentissent les ruissellements et permettent ainsi de fixer les sols et d'éviter les coulées boueuses ;
- elles forment enfin un abri pour la faune et la flore.

Il est par conséquent nécessaire de maintenir les haies et les espaces boisés, cela permet d'absorber les excès d'eau et de maintenir les sols. Après des années durant lesquelles les boisements étaient perçus comme des obstacles au travail de la terre, le rôle des haies brise-vent est aujourd'hui reconnu et leur réintroduction dans le paysage est préconisée.

Consciente de ces enjeux, la commune de Janville a établi dans son PLU en 2013 une protection appropriée de ses haies et de ses espaces boisés. Dans le règlement graphique de notre PLU, consultable sur le site internet de la mairie <https://mairiejanville14.fr/environnement/plu/> ou directement en

mairiejanville14.fr/environnement/plu/ ou directement en mairie, toutes les haies, bois et alignement d'arbres identifiés comme éléments remarquables sont répertoriés. Toutes modifications de ces éléments sont soumis à autorisation préalable.

LE VOYAGE DES AÎNÉS

Le lundi 3 juin 2024, la commission des Aînés de la mairie de Janville a invité les Janvillais de plus de 64 ans à la découverte de Veules-les-Roses et du château de Mesnil-Geoffroy.

La journée a commencé par la visite parfumée du château de Mesnil-Geoffroy. Avec ses 2 300 rosiers, c'est la plus grande roseraie privée de Normandie.

Les Janvillais sont partis à la découverte des parfums de la Reine Margot, de Casanova, de l'impératrice Sissi ou encore de Napoléon.

Après un déjeuner au restaurant de Fontaine-le-Dun, une visite guidée de Veules-les-Roses a eu lieu. Station balnéaire appréciée par les écrivains et les artistes, Veules-les-Roses est l'un des plus beaux villages de France et abrite le plus petit fleuve du pays.

Les aînés sont allés de ruelle en ruelle, en appréciant chaumières, moulins et cressonnières dans un décor semé de roses.

La journée s'est clôturée par un verre de l'amitié offert par le Conseil municipal.



FÊTE DU VILLAGE, ÉDITION #2



Pour cette deuxième édition de la fête du village organisée par le Comité des Fêtes de Janville, plus de 400 personnes sont venues le 22 juin 2024.

Deux Food truck étaient présents, un rôtiiseur et un burger-frites. Côté divertissement, il y avait une structure gonflable pour les enfants et une quinzaine de jeux en bois pour petits et grands. Le groupe de musique bretonne «Tomm Koz» a animé la soirée et une initiation à la danse bretonne a été proposée. Pour clôturer la soirée un feu de la Saint Jean a été allumé pour ravir petits et grands.

Un grand merci aux bénévoles pour l'organisation de cette journée.



EXPOSITION DES ARTISTES: PLACE AUX ARTISTES 2024



Les 19 et 20 octobre 2024, une vingtaine d'artistes ont exposé à Janville. Organisée par le Comité des fêtes de Janville, cette exposition fut un véritable succès.

Cela a permis aux peintres, sculpteurs, poètes, et photographes de présenter et vendre leurs œuvres, mais aussi d'échanger avec leurs collègues et le public. Pour compléter l'exposition, un concours de dessin pour les enfants a été organisé.

Merci aux huit artistes en herbe d'avoir participé, merci aux exposants et aux organisateurs.



SOIRÉE RÉUNIONNAISE



Le samedi 23 novembre 2024, 67 personnes se sont réunies à l'occasion de la soirée dansante et familiale organisée par le Comité des fêtes.

Au menu, un rougail saucisse et un grillé aux pommes. Un punch était offert pour débiter la soirée. Les Janvillais ont ensuite dansé pour éliminer les calories ! Une soirée à refaire.



2 CONCERTS, 2 AMBIANCES !

Le 13 avril 2024, un concert de chansons françaises a eu lieu à la salle des fêtes de Janville réunissant une quarantaine de personnes dans une ambiance feutrée.

Quant au concert de musique andine, il a eu lieu **le 7 décembre 2024** par un jour de tempête. Interprété par le groupe de musique Alma Andina, une vingtaine de personnes ont pu redécouvrir cette musique. Un pot de l'amitié en compagnie des musiciens a été offert par le Comité des fêtes pour ces deux occasions.



NOËL DES ENFANTS

Organisé par le Comité des fêtes, le Noël des enfants a eu lieu à Mondeville le dimanche 15 décembre 2024.

Les enfants avaient le choix entre 2 activités : le laser game ou le trampoline park.

Certains parents se sont aussi inscrits au laser game pour partager un moment récréatif avec leurs enfants.

Après s'être bien dépensés, la cinquantaine d'enfants et leurs parents se sont réunis autour d'un goûter en présence du Père Noël.

Un après-midi agréable pour tous.

A noter ! Prochain Noël des enfants

Le dimanche décembre 2025 à 14h à Mondeville.
Au programme :
Trampoline parc, District 14 et Laser Game.
Sur inscription.



CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le vendredi 17 janvier 2025 à 19h a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de Janville.

Au total, ce sont plus de 80 Janvillais qui se sont réunis dans la salle des fêtes de Janville.

À cette occasion, Monsieur le Maire, Henri Lehugeur, et l'ensemble du Conseil Municipal ont pu échanger leurs vœux, faire un point sur les réalisations de l'année 2024 et présenter les projets pour 2025.

Un verre de l'amitié a clôturé la soirée.

A noter ! Prochaine cérémonie des vœux

Le vendredi 9 janvier 2026 à 19h à la salle des fêtes de Janville.



LE REPAS DES AÎNÉS

Cette année, le repas des aînés s'est déroulé le 19 janvier 2025.

Ce sont plus de 70 janvillais qui se sont réunis en présence du Conseil municipal pour partager un moment festif. Une chanteuse de cabaret a animé l'ensemble du repas. Merci à tous d'avoir participé.

Le menu a été préparé par Ménard Traiteur.



PIÈCE DE THÉÂTRE « TAPIS JAUNE »



Le 24 janvier 2025, la comédie signée Etienne Fraday a été jouée à la salle des fêtes de Janville et a réuni plus de 70 personnes.

Tapis Jaune raconte un réveillon de l'année 1970 où Nicole et Daniel reçoivent des invités un peu particuliers, pour un apéritif dans leur appartement fraîchement rénové. Nicole décide de pimenter la soirée et les cadeaux échangés risquent de surprendre les invités. Une pièce de théâtre pleine de rires et de quiproquos !



PLANTATION DE 2 NOUVELLES HAIES



Plantation d'une haie bocagère financée par la fédération de chasse du calvados.

En février dernier, les habitants de Janville se sont mobilisés pour planter bénévolement une haie bocagère de 50 mètres près du chemin des écoliers, non loin du lotissement de Calleville.

Cette action, soutenue par la fédération des chasseurs qui a offert les plants, a réuni aussi bien des adultes que de très jeunes Janvillais.

Un spécialiste de l'environnement a profité de l'occasion pour sensibiliser les enfants à la biodiversité et à l'importance de ces haies.

Plantation de chênes

En parallèle, une dizaine de jeunes chênes ont également été plantés en bordure de « l'Allée des Chênes » par les membres du Conseil municipal, renforçant ainsi l'engagement de la commune envers la nature et le partage harmonieux des espaces.



UNE CHASSE AUX ŒUFS POUR PÂQUES

Le lundi 21 avril 2025, le Comité des fêtes de Janville a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs géante dans le terrain de jeux de la Mairie.



Au total, ce sont plus de quarante enfants qui ont participé à cette chasse pascalle. Un lapin géant récupérait les œufs ramassés au fur et à mesure pour ensuite les redistribuer aux enfants de manière équitable.

Au sein de la mairie, des ateliers « décoration d'œufs en bois avec des tubes musicaux » ont permis aux enfants de faire appel à leurs sens artistiques.

Un verre de l'amitié a été offert à la suite.



NETTOYAGE DE LA MARE DES ÉCOLIERS



Le samedi 17 mai 2025, une trentaine de Janvillais se sont rassemblés pour nettoyer et débroussailler la Mare des Écoliers.

Cette action citoyenne a permis de préparer la réhabilitation de celle-ci. Une entreprise de travaux paysager prendra le relai en cette fin d'année. Étant située sur le parcours, un banc a été installé fin octobre à ses abords. Cette matinée s'est clôturée par un barbecue organisé par la Mairie.

Un grand merci à l'ensemble des Janvillais ayant donné de leur temps, cela a permis d'embellir notre village !



LA FOIRE AUX GRENIERS 2025 ET EXPOSITION PLACE AUX ARTISTES, ÉDITION #2



Le samedi 24 mai et le dimanche 25 mai 2025 a eu lieu la seconde édition de la Place aux artistes. Une trentaine d'artistes étaient réunis au sein de la salle des fêtes. Un tableau représentant un couple de cigogne a été peint en temps réel et vendu aux enchères pendant la foire aux greniers.

Le dimanche 25 mai 2025 s'est déroulée la traditionnelle Foire aux greniers au niveau de la Salle des Fêtes et de la Mairie de Janville. 32 exposants ont répondu présent. Les visiteurs ont pu déguster une généreuse portion de frites, des saucisses et des gâteaux confectionnés par les Janvillais.

Merci à l'ensemble des bénévoles pour l'organisation !



FÊTE DES VOISINS



La traditionnelle fête des voisins s'est tenue samedi 28 juin 2025, à l'initiative du Comité des fêtes.

Un repas convivial a réuni une trentaine de personnes devant la salle des fêtes. À noter la belle contribution d'Angélique et Julien, récemment arrivés à Janville, qui ont généreusement offert un magnifique barbecue au Comité des fêtes.

PIÈCE DE THÉÂTRE



Jouée par les têtes de lard de Troarn, la pièce de théâtre « la perruche » raconte l'histoire des prises de tête d'un couple.

Une soixantaine de spectateurs ont assisté à la représentation de La Perruche d'Audrey Schebat, jouée par la Troupe de théâtre amateur de Troarn, le 29

juin 2025 à la salle des fêtes de Janville.

Une belle et chaude ambiance a portées 2 comédiens lors de ce règlement de comptes conjugal à rebondissements

entre M. et Mme Perrot, sur fond de machisme ordinaire. On ne pouvait que sourire et rire devant tant de désinvolture et de comportements discutables. C'était drôle mais tellement vécu ! Cette pièce mise en scène par un professionnel a tourné dans la région.



SÉANCE DE COUTURE



Chaque premier mercredi du mois, les janvillais intéressés par la couture se rejoignent pour échanger et apprendre.

Débutants, initiés et experts se rejoignent dans le but de créer

différentes choses (sacs, pochettes, décorations de Noël, etc.) Vous souhaitez rejoindre ce club ou y participer le temps d'une séance, n'hésitez pas à envoyer un message à Sylvie au 06 61 16 51 48.



CRÉATION D'UN ESPACE SPORTIF INTERGÉNÉRATIONNEL

La ville de Janville a aménagé un espace sportif intergénérationnel à côté de la mairie, qui vient compléter l'aire de jeux rénovée en 2024. Ce sont au total plus de 7 agrès et un second combi « hand et basket » qui ont été installés pour le plaisir de tous les enfants. Plusieurs bancs ont été posés chemin des Écoliers et chemin dit Bertin pour permettre à tous de se balader et de profiter sereinement de notre commune.



Un pont suspendu pour compléter l'aire de jeux des enfants. Fait travailler l'équilibre des enfants.



Des barres de voltige pour amuser enfants et adultes, idéales pour les gymnastes en herbe, mais aussi pour réaliser quelques tractions.



L'agrès flexion des bras favorise le développement des muscles des bras et des épaules.



Le rameur est adapté à tous, à condition de mesurer plus de 1,40 m. Il favorise la musculation des jambes et des cuisses ainsi que le renforcement des muscles supérieurs.



L'agrès ski de fond permet de développer l'endurance et la coordination entre le haut et le bas du corps.



Le double banc abdos est conçu pour développer la force, la souplesse lombaire et les muscles abdominaux.



La triple poutre permet aux petits et grands de solliciter leur équilibre mais surtout d'être précis.



Second combi hand basket pour compléter le terrain actuel. L'ancien combi a été lui aussi rénové, le filet changé et une nouvelle signalétique au sol sera posée prochainement.

TARIFS 2025 DE LA SALLE DES FÊTES

En 2024, la salle fut louée 17 week-ends, dont 8 à des résidents de Janville.

En 2026, des travaux d'agrandissement et de rénovation sont prévus. Un local technique à destination de la mairie sera construit. La salle des fêtes sera donc fermée durant la durée des travaux.

Vaisselle louée : 1€ par personne

Un chèque de caution de 480€ et une attestation d'assurance mentionnant les dates de location est à fournir à la signature du contrat de réservation en mairie. La salle des fêtes est à rendre propre. Si vous souhaitez un service ménage supplémentaire, merci de vous adresser à Caroline.

	Janvillais	Hors Janvillais
Le week-end (du vendredi au dimanche)	250 €	480 €
La journée en semaine	125 €	240 €
La réunion	50 €	80 €
Jeunes (1 journée hors week-end et jour fériés)	60 €	–

Date de la fermeture de la salle des fêtes : janvier 2026. Réouverture prévue courant 2026.

URBANISME 2024

- 5 certificats d'urbanisme opérationnels
- 7 permis de construire
- 12 déclarations préalables

LE BRUIT JE RESPECTE MES VOISINS !

Par arrêté préfectoral, les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur tels que tondeuses à gazon, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : 8h30-12h et 14h30-19h30
- les samedis : 9h-12h et 15h-19h
- les dimanches et jours fériés : 10h-12h

INSTAURATION D'UNE TAXE DE SÉJOUR EN 2026

Nous vous informons l'instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire. A partir de 2026, la communauté de communes Val-es-Dunes va instaurer une taxe de séjour.

Celle-ci s'applique à l'ensemble des hébergements touristiques (gîtes, locations meublées et chambres d'hôtes) et a pour objectif de soutenir le développement local touristique.

Pour rappel, **tout hébergement touristique doit faire l'objet d'une déclaration en mairie** via le cerfa n°14004 ou directement en ligne sur le site service-public.gouv.fr.

ÉTAT CIVIL 2024

NAISSANCES

- Line ROQUIGNY COUVIGNY

MARIAGES

- Maximilien GASELLE et Stéphanie DUMESNIL
- Adrien MESLIN et Angélique LANGEVIN

DÉCÈS

- Jules LEROY-MANGEANT
- Thérèse OLIVIER, née BAYET
- Denise BREHON, née LAIGNEL

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

- Michel MASSA
- Nelly ROUSSELLE, née ROUSSEL
- Rachel URBAN, née LE SAINT
- Denis LEBON

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DE 30 KVA

L'étude préliminaire du SDEC Énergie fait apparaître un coût d'opération estimé à 17 850 euros TTC. Ce montant, ainsi que le coût annuel des frais de fonctionnement évalué à 840 euros, sont pris en charge entièrement par le SDEC ENERGIE.

Elle est installée sur le parking de la salle des fêtes et sera bientôt opérationnelle.

LES PLANTATIONS

Les distances de plantation vis-à-vis de la propriété voisine.

Hauteur de la haie	Inférieure à 2m	Égale ou supérieure à 2m
Distance vis-à-vis de la propriété voisine	0,50 m	2 m

Ces distances s'appliquent aux arbres plantés entre deux propriétés privées.

En bordure de voie publique, les dispositions à retenir relèvent des règlements de voirie.

Notamment : Les haies doivent être taillées au droit de la limite de propriété.

TAILLE DES HAIES

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Attention toutefois aux dates de taille !

A partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

LE DEPOT SAUVAGE

Art. R. 633-6. Hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature.

ATTENTION : Cette année à Janville, nous avons constaté plusieurs dépôts sauvages. Si vous constatez un dépôt, merci de prendre une photo des faits et d'avertir la mairie au plus vite.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Feuilles mortes, branches d'arbre, gazon coupé : il est parfois tentant de brûler les déchets verts du jardin. Cette pratique est interdite dans le département.

Le préfet du Calvados a pris un arrêté permanent réglementant le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Cette interdiction s'applique à tous propriétaires, ayants-droits, usagers et exploitants.

En dehors de tout épisode de pollution de l'air, de sécheresse et de risque de feux de forêt, et sur déclaration en mairie, les seuls brûlages de déchets de végétaux autorisés entre le 15 septembre et le 30 avril de chaque année sont ceux issus :

- d'interventions liées aux traitements après tempêtes ou inondations ou aux travaux de prévention des incendies, ainsi que celles menées par un exploitant agricole ou forestier pour des raisons phytosanitaires,
- de produits de coupe de plantes invasives, de végétaux malades et arbres infestés dans le cas de programmes d'élimination ou de protection sanitaire collectifs ou autorisés,
- de programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau déclarés d'intérêt général par le préfet ou de travaux d'entretien et de restauration de milieux naturels, dans les cas où des difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées sont avérées,
- de produits de coupes de haies dans une exploitation agricole en cas d'impossibilité de valorisation des déchets ou de difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées.

RAPPEL

On entend par déchets végétaux : les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Plus d'infos https://www.calvados.gouv.fr/contenu/telechargement/17387/136323/file/ap_signe_avec_annexe.pdf

LE RECENSEMENT MILITAIRE

LA JOURNÉE DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Obligatoire pour les jeunes de 16 à 25 ans, cette journée permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de découvrir l'univers militaire et ses multiples métiers.

Comment se faire recenser pour le service national ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, service « RCO »

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de cartes d'identité se font désormais dans les communes ayant une borne biométrique dont voici la liste pour l'arrondissement de Caen :



- Bellengreville,
- Cabourg,
- Caen,
- Colombelles,
- Falaise,
- Hérouville St Clair,
- Iffs,
- Merville Franceville,
- Mézidon Vallée d'Auge (Maison France Services),
- Ouistreham,
- Verson

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Si vous projetez de voyager à l'étranger, retrouvez les conseils et les fiches d'information traduites dans les langues des pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : **Service-public.fr** ou <http://interieur.gouv.fr>.



RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES : ATTENTION AUX ARNAQUES !

Le ramassage des ordures ménagères relève de la compétence de la communauté de communes, et un nouveau vice-président, Jacques-Yves Ouin, a été élu récemment.

Actuellement, la commune est en phase d'essai à blanc pour la nouvelle taxe incitative sur les ordures ménagères. La plupart des poubelles sont désormais équipées de puces pour un contrôle électronique des levées. En raison d'une rupture d'approvisionnement, certaines poubelles pour les foyers de 5 à 6 personnes seront remplacées courant octobre.

Attention également : les habitants de Janville sont invités à se méfier d'une arnaque en cours. Des personnes se faisant passer pour des agents d'Otri réclament une participation financière pour reprendre les anciens bacs à ordures ménagères. Il est important de noter qu'Otri ne pratique aucun démarchage de ce type.

Enfin, il est important de préciser que les conteneurs de poubelles situés à proximité de la salle des fêtes ne sont pas destinés aux habitants. Ils sont réservés à l'usage de la salle des fêtes et de la mairie, la commune s'acquittant d'une taxe spécifique pour ces bacs.

CONSIGNES DE TRI

OTRI vous fournit 2 bacs :

- Gris pour les ordures ménagères ;
- Jaune pour les emballages plastiques et métalliques, les briques alimentaires, les papiers et les cartons.

Vos bacs doivent être sortis avant 7h les jours de collecte ou la veille au soir. Regroupez vos bacs entre voisins avec les poignées face à la route.

Pour vos encombrants, rendez-vous en déchèterie.

Votre bac a été scotché ? C'est qu'il contient des erreurs de tri. Ceci vous permet de contacter l'ambassadrice du tri au 02.31.23.42.42.

Des bornes à verre sont à votre disposition pour déposer vos emballages en verre. Retrouvez leurs emplacements sur citeo.com, onglet Points de collecte.

À Janville, le point de collecte des emballages en verre se trouve sur le parking de la salle des fêtes.



TRI DU TEXTILE

Consignes pour déposer le textile en points d'apport volontaire :



Sont acceptés les vêtements, les sous-vêtements et accessoires, les chaussures (attachées par paires) et le linge de maison.

Les articles peuvent être démodés, abîmés, troués mais doivent être propres et secs.

Pas d'articles humides ! Ils risqueraient de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur valorisation impossible. De même, un dépôt en sac type sac poubelle de 30 litres permet de les protéger.

Pensez à réparer ou faire réparer vos vêtements ou chaussures quand c'est possible !

Si vos vêtements ne sont pas réparables ou que vous n'en voulez plus déposez les dans une des bornes du territoire.

Retrouvez la liste des points d'apport sur :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Vos vêtements en bon état seront confiés à des associations et ceux abîmés seront recyclés.

● Ordures ménagères
BAC GRIS

● Emballages
plastiques-métaux,
briques alimentaires
et papiers-cartons
BAC JAUNE –
collecte en mélange

● Accès à la benne à
déchets verts :
Parking de la salle
des fêtes

■ Vacances scolaires
■ Jours fériés

JANVIER	
1 J	
2 V	
3 S	01
4 D	
5 L	
6 M	
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	02
11 D	
12 L	
13 M	
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	03
18 D	
19 L	
20 M	
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	04
25 D	
26 L	
27 M	
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	05

FÉVRIER	
1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	06
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	07
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	08
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	09

MARS	
1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	10
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	11
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	12
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	13
29 D	
30 L	
31 M	

AVRIL	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	14
5 D	
6 L	
7 M	
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	15
12 D	
13 L	
14 M	
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	16
19 D	
20 L	
21 M	
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	17
26 D	
27 L	
28 M	
29 M	
30 J	

MAI	
1 V	18
2 S	
3 D	
4 L	
5 M	
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	19
10 D	
11 L	
12 M	
13 M	
14 J	
15 V	
16 S	20
17 D	
18 L	
19 M	
20 M	
21 J	
22 V	
23 S	21
24 D	
25 L	
26 M	
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	22
31 D	

JUIN	
1 L	
2 M	
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	23
7 D	
8 L	
9 M	
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	24
14 D	
15 L	
16 M	
17 M	
18 J	
19 V	
20 S	25
21 D	
22 L	
23 M	
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	26
28 D	
29 L	
30 M	

JUILLET	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	27
5 D	
6 L	
7 M	
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	28
12 D	
13 L	
14 M	
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	29
19 D	
20 L	
21 M	
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	30
26 D	
27 L	
28 M	
29 M	
30 J	
31 V	

AOÛT	
1 S	31
2 D	
3 L	
4 M	
5 M	
6 J	
7 V	
8 S	32
9 D	
10 L	
11 M	
12 M	
13 J	
14 V	33
15 S	
16 D	
17 L	
18 M	
19 M	
20 J	
21 V	
22 S	34
23 D	
24 L	
25 M	
26 M	
27 J	
28 V	
29 S	35
30 D	
31 L	

SEPTEMBRE	
1 M	
2 M	
3 J	
4 V	
5 S	36
6 D	
7 L	
8 M	
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	37
13 D	
14 L	
15 M	
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	38
20 D	
21 L	
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	39
27 D	
28 L	
29 M	
30 M	

OCTOBRE	
1 J	
2 V	
3 S	40
4 D	
5 L	
6 M	
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	41
11 D	
12 L	
13 M	
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	42
18 D	
19 L	
20 M	
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	43
25 D	
26 L	
27 M	
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	44

NOVEMBRE	
1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	45
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	46
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	47
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	48
29 D	
30 L	

DÉCEMBRE	
1 M	
2 M	
3 J	
4 V	
5 S	49
6 D	
7 L	
8 M	
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	50
13 D	
14 L	
15 M	
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	51
20 D	
21 L	
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	52
27 D	
28 L	
29 M	
30 M	
31 J	53



Retrouvez les
emplacements des
bornes à verre sur
consignesdetri.fr



Pensez à sortir
vos bacs avant 6h
les jours de collecte.

En cas de fortes chaleurs,
les tournées
commencent à 6h!



Regroupez vos
bacs entre voisins.
Placez-les poignées
face à la route.



COMPOST

REDUCTION DES DÉCHETS
Grâce au compostage,
1/3 de vos ordures ménagères
peut être valorisé !

LE COMITÉ DES FÊTES MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous !

Et oui, l'automne est là ! Enfin !!!! Nos cigognes ont démarré leur migration, mais heureusement certaines vont rester nous tenir compagnie cet hiver !

Le Comité des Fêtes lui aussi sera à vos côtés : comme vous l'avez constaté cette année encore, ses objectifs ne changent pas : s'efforcer d'offrir à tous, de tous âges, tous milieux, et de tous les goûts, le maximum d'occasions de savourer de bons moments ensemble : Fêtes diverses, repas, soirées musicales, théâtrales, expositions, balades, visites de sites ou de monuments, activités diverses... Tout ou presque est envisageable au sein du Bureau du Comité des Fêtes... dans la limite de nos moyens bien sûr ! La Municipalité nous aide beaucoup, merci à elle (ce n'est pas le cas partout !...), mais nous restons un tout petit petit groupe d'irréductibles Gaulois (pardon : Janvillais) à la manœuvre... Imaginer c'est bien, mais Faire c'est tout autre chose : contacter, organiser, communiquer, préparer, faire les courses, cuisiner, installer, monter et démonter, nettoyer, encadrer, accueillir, sans oublier tenir les comptes...

Comme vous l'avez sans doute constaté, les vaillants mais plus tout jeunes bénévoles de votre Comité des Fêtes n'ont pas chômé l'an dernier, ils ne baisseront pas les bras pas non plus l'année prochaine, mais les travaux de réfection (indispensables) de la Salle des Fêtes nous obligeront à lever le pied sur des événements en intérieur. Les travaux commenceront finalement en janvier 2026, et risquent de durer... longtemps...

Nous réfléchissons déjà à des événements alternatifs, en extérieur (mais gare à la météo...), voire même ailleurs... Vous en serez bien sûr informés à travers le réseau WhatsApp du Comité, les flyers en boîte aux lettres, les réseaux locaux et les articles de journaux que nous arrivons à faire publier dans la presse écrite...

Nos toutes prochaines réunions vont permettre de bien définir les choses et vous en serez informés dès que possible.

Pour finir, je reprendrai les principes qui nous guident depuis des années :

Le « bien vivre » est l'affaire de tous : c'est un bien commun, on le construit ensemble ! Vu la situation générale anxiogène qui se généralise dans le pays

comme partout dans le monde, il revient à chacun de s'en préoccuper ! Si dévoués qu'ils soient, VOS bénévoles acharnés n'arriveraient à rien sans...

- Vous, les Janvillais, par votre participation à tous ces événements !
- La Municipalité, qui nous soutient fidèlement, financièrement et pratiquement (matériel, locaux) malgré les réductions de dotations de l'État...

Alors, on compte sur vous : quelques coups de main de temps à autre, des suggestions... seront toujours les bienvenus ! C'est possible, ce n'est pas un rêve ! Cette année plusieurs jeunes couples, nouveaux dans la commune, sont venus nous soutenir ici et là, très gentiment ! merci vraiment à eux !

A très bientôt, tous ensemble et le plus joyeusement possible !

Bonne vie à tous !

Thierry Saint-Gérard

Coordonnées du comité des fêtes de Janville :

Mail : comitedesfetes14670@gmail.com

Tél : 06 88 16 45 29

Boîte aux lettres : 145 rue Haute - 14670 Janville

Vous souhaitez recevoir les actualités du Comité des fêtes, rejoignez notre groupe What's app en envoyant votre numéro de téléphone et votre nom au 06 88 16 45 29.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	SE MUNIR DE	COÛT
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE Délivrée aux mineurs de nationalité Française	Mairie du domicile ou en ligne sur le site https://www.service-public.fr	Présence du père ou de la mère avec le livret de famille et carte d'identité du mineur	GRATUIT
CARTE D'ÉLECTEUR	Mairie du domicile ou utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.	18 ans et être français • Justificatif d'identité • Justificatif de domicile • Formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)	GRATUIT
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Validité : - 15 ans pour les personnes majeures (depuis 02/01/2004 sans changement de carte) - 10 ans pour les mineurs	A partir du 1^{er} mars 2017, les cartes d'identités ne se font plus en mairie de Janville. Lieu possible pour établir un dossier : Mairies de Bellengreville, Cabourg, Caen, Colombelles, Dives sur Mer, Falaise, Hérouville St-Clair, Ifs, Maison France Services à Mézidon-Canon, Merville-Franceville, Ouistreham ou Vernon.	Copie d'acte de naissance ou livret de famille des parents, 2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, ancienne carte sécurisée (si vous ne l'avez plus, il faut la déclaration de perte ou de vol faite en Mairie et un timbre fiscal de 25 €)	GRATUIT
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille des parents ou copie de l'acte de naissance	GRATUIT
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès ou lieu de domicile. En ligne sur service-public.fr (certaines communes ne proposent pas ce téléservice)	Indiquer la date du décès, nom, prénoms, nom de jeune fille pour les femmes mariées. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.	GRATUIT
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage ou en ligne sur service-public.fr (certaines communes ne proposent pas ce service)	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms des conjoints. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.	GRATUIT
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance ou en ligne sur service-public.fr (certaines communes ne proposent pas ce service)	Indiquer la date de naissance, nom, prénoms, nom de jeune fille pour les femmes mariées. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.	GRATUIT
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE Personnes nées en France	Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau 44317 Nantes Cedex 3 ou en ligne sur service-public.fr (certaines communes ne proposent pas ce service)	Copie de la carte d'identité	GRATUIT
LIVRET DE FAMILLE (duplicata)	Mairie du lieu de mariage	Livret de famille ou extrait de pièces	GRATUIT
PASSEPORT Validité 10 ans	Lieu possible pour établir un dossier : Mairies de Bellengreville, Cabourg, Caen, Colombelles, Dives sur Mer, Falaise, Hérouville St-Clair, Ifs, Maison France Services à Mézidon-Canon, Merville-Franceville, Ouistreham ou Vernon.	Copie intégrale de l'acte de naissance, carte d'identité en cours de validité, livret de famille, passeport périmé, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr .	Adultes : 86 € (timbre fiscal) Mineurs de 15 à 17 ans : 42 € Mineurs de - de 15 ans : 17 €
RECENSEMENT MILITAIRE Garçon et Fille	Mairie du domicile dans le mois qui suit les 16 ans jusqu'à la fin du mois suivant ou en ligne sur service-public.fr	Carte d'identité ou passeport valide Livret de famille des parents Justificatif de domicile	GRATUIT



Mairie de Janville
145 rue Haute
14670 Janville

mairiejanville14.fr
mairiejanville14@wanadoo.fr